

Motion

Comités de visite HCERES

La section 34, réunie lors de sa session d'automne, souhaite revenir sur la question de la constitution des comités d'experts HCERES. Le Président du HCERES, Michel COSNARD, avait pris l'engagement le 07/12/2015, de nommer un représentant des personnels d'appui à la recherche dans les comités de visite de chaque unité. Or, les comités de visite de la vague D intègrent ces représentants sous réserve que l'unité ait un nombre minimum d'ITA (2 ou 3). La section 34 tient à rappeler son attachement au fait que les représentantes et représentants ITA participant à ces comités soient désignés en son sein pour toutes les unités évaluées comportant des personnels d'appui à la recherche, et ce indépendamment de leur effectif. Cette désignation est indispensable pour permettre une appréciation équitable de l'ensemble des aspects de la recherche, de l'organisation, de la vie de l'unité et une restitution exhaustive lorsque la section est appelée à émettre un avis après évaluation.

Nabil HATHOUT
Président de la section 34

Motion adoptée le 10 novembre 2017
18 votants : 18 oui, 0 abstention, 0 non

Destinataires :

- Michel COSNARD, président du HCERES
- Anne PEYROCHE, présidente par intérim du CNRS
- François-Joseph RUGGIU, Directeur de l'INSHS
- Hamida Demirdache, Directrice adjointe scientifique à l'INSHS
- Olivier COUTARD, président de la CPCN